

# COMpte-REndU SOMMAIRE

## COMMUNE D'AVERNES

### CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015

Date de convocation : L'AN DEUX MILLE QUINZE  
27/08/2015

Date d'affichage : le premier septembre à VINGT ET UNE HEURES  
27/08/2015

Nombre de conseillers : Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la  
En exercice : 15 présidence de Monsieur Daniel BAILLEUX

Présents : 12

Votants : 15

**Etaient présents :** D.BAILLEUX- P.FURLAN- Ch. LEHETET - MT GLÜCK –N.GOUZI  
E. HIBON – S. POULAIN-DUVAL – G.DEMARET – D.LESNÉ - V. ANTOLOTTI – V. LEGEAY- F.MAIRE.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés représentés :**

P. VACHER a donné pouvoir à S. POULAIN-DUVAL  
CH.MARCHAND-TARDIF a donné pouvoir à P. FURLAN  
CH. NOBLIA a donné pouvoir à N.GOUZI

**M. E. HIBON a été élu secrétaire de séance**

Les comptes rendus des réunions du 5 mai et 2 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### Délibération N° 2015 – 25

##### Objet : AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS DE LA CANTINE COMMUNALE RENTREE 2015

Le maire informe que le fournisseur de repas a augmenté son tarif de 1.38 % et propose de répercuter la hausse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, conformément aux décisions prises en réunion de travail de juin 2015, comme suit :

Le prix du repas pour les enfants inscrits tous les jours : 4.60 €

Le prix du repas pour les enfants inscrits occasionnellement ou à la carte est porté à : 5.90 €

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### Délibération N° 2015 – 26

##### Objet : DEMANDE D'ADHESION AU SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) DE LA COMMUNE DE GENAINVILLE

Le Maire informe le conseil, que le SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) dans sa séance du 11 mai 2015, a accepté à l'unanimité des membres présents l'adhésion de la commune de GENAINVILLE et demande à chaque Commune membre, de délibérer sur cette adhésion.

**Vu l'arrêté préfectoral N°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,**  
Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE D'ACCEPTER l'adhésion de la commune de GENAINVILLE au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

#### Délibération N° 2015 – 27

##### Objet : DEMANDE DE RETRAITS DU SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) DES COMMUNES DE LABBEVILLE ET VALLANGOUJARD

Le Maire informe le conseil, que le SIAA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome) dans sa séance du 11 mai 2015, a accepté à l'unanimité des membres présents les retraits des communes de LABBEVILLE ET VALLANGOUJARD et demande à chaque Commune membre, de délibérer sur les dits retraits.

**Vu l'arrêté préfectoral N°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,**  
Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE D'ACCEPTER les retraits des communes LABBEVILLE ET VALLANGOUJARD au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

#### Délibération N° 2015 – 28

##### Objet : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre)

1. Article 17 - compétences optionnelles – Equipements sportifs
2. Article 8 - représentation au conseil communautaire suite à l'intégration de la commune de BERVILLE

Le Maire informe qu'en séance du 25 juin 2015, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité des membres présents les modifications suivantes :

**Article 17- compétences optionnelles** – 17.2.1 Equipements sportifs – retrait des statuts des deux premiers alinéas. Le point 17.2.1 sera dorénavant rédigé comme suit :

**17.2.1 Equipements sportifs :**

Etude, réalisation et fonctionnement d'équipement sportif d'intérêt communautaire.

**Article 8 – représentation au conseil communautaire – Intégration de la commune de BERVILLE ;**

Suite à l'intégration de la commune de BERVILLE et au titre de l'article L 5211-6-1 du CGCT, le mode de représentativité se substituera à l'accord local des statuts qui doivent ainsi être modifiés.

L'article 8 devient :

Marines + 1 délégué, Chars +1 délégué, Nucourt – 1 délégué, Aavernes – 1 délégué, Berville 1 délégué.

Sans changement pour les autres communes.

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE D'ACCEPTER la modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre.

<b>Délibération N° 2015 – 29</b>
----------------------------------

<b>Objet : ARRETE D'AUTORISATION DE COMMISSIONNEMENT POUR ASSERMENTER LES INSTRUCTEURS DE L'URBANISME</b>
---

Le Maire informe qu'en date du 31/07/2015, il a reçu une demande de M. GUIARD, Président de la communauté de communes Vexin Centre qui a besoin d'un arrêté des 60 communes autorisant les présidents des deux intercommunalités Vexin Val de Seine et Vexin Centre à faire assermenter les instructeurs du pôle urbanisme pour qu'ils puissent rédiger des procès-verbaux.

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DONNE UN AVIS FAVORABLE ET CHARGE le Maire d'adresser un arrêté autorisant les Présidents des deux intercommunalités Vexin Val de Seine et Vexin Centre à faire assermenter les instructeurs de l'urbanisme

<b>Délibération N° 2015 – 30</b>
----------------------------------

<b>Objet : CANDIDATURE DE LA COMMUNE D'AVERNES AUPRES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS POUR LA CREATION DES SENTIERS DU PATRIMOINE</b>
--

Le Maire expose :

Considérant que le territoire du Parc Naturel Régional du Vexin Français possède une richesse patrimoniale nécessitant des actions de préservation, de protection et de valorisation,

Considérant que le Parc Naturel Régional du Vexin Français propose aux communes de créer des Sentiers du Patrimoine tout en mettant en cohérence la signalétique sur l'ensemble de son territoire,

l'objectif étant de faciliter le repérage et la lisibilité des sites mais aussi d'améliorer l'accueil des visiteurs et de promouvoir l'identité du territoire,

La participation des communes en 2015 était d'environ 1800 €, cela dépend du nombre de panneaux et de leur Implantation.

La maîtrise d'ouvrage est déléguée au PNR et cette opération est subventionnée à hauteur de 70 % du montant par le Parc et 30 % par la commune ;

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un sentier du patrimoine sur la commune d'AVERNES,

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au PNR,

PREND ACTE que le financement se décomposera en 70% du montant financé par le PNR et 30 % par la Commune,

S'ENGAGE à entretenir le matériel qui sera installé.

**Questions diverses :**

Aménagement ancien silo

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a voté contre le projet de logements dans l'ancien corps de ferme du silo.

Elaboration PLU

Suite à l'appel d'offre du groupement de communes et aux cotations réalisées des réponses, 4 entreprises

Ont été retenues et reçues en entretiens. L'entreprise retenue sera informée dès que le délai imposé sera écoulé.

Salon des activités du 05 septembre 2015 :

Il y a plus de stands qu'en 2014. Sont également prévues des démonstrations et animations .

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures.

E. HIBON  
Secrétaire de séance

D. BAILLEUX  
Maire d'AVERNES